

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union-Discipline-Travail

PRESENTATION DU BUDGET-PROGRAMMES DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE

INTRODUCTION

Monsieur le Président de la Commission des Affaires Economiques et Financières ; Honorables Députés ; Mesdames et Messieurs les Ministres ; Mesdames et Messieurs ;

Au terme du décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, (MEPS) est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'Emploi et de Protection Sociale. A savoir :

- Appliquer, contrôler et évaluer la politique nationale en matière d'emploi, de travail et de protection sociale ;
- Impulser la création d'emplois à travers une réflexion propice à l'adoption et à la mise en œuvre de mesures nouvelles favorisant à terme la création de richesses ;
- Améliorer les conditions de travail des populations ;
- Promouvoir l'insertion des couches vulnérables ;
- Promouvoir et mettre en œuvre des actions d'assistance, de prise en charge psycho-sociale, de protection et d'égalisation des chances des populations vulnérables.

Dans un contexte marqué par l'inflation liée à la guerre en Ukraine et la pandémie à Covid-19, le Ministère se doit d'apporter des réponses concrètes à des défis importants tels que le chômage des adultes et des personnes vulnérables, la création des conditions d'un travail décent dans tous les secteurs d'activités, le maintien d'un climat socioprofessionnel apaisé propice à l'entretien de la croissance économique, l'éradication des pires formes de travail des enfants, le renforcement de la résilience des populations, plus particulièrement les personnes fragiles et l'accès au système de protection sociale en vigueur.

II. POLITIQUE DU MINISTERE

II.1. Objectifs globaux

Les principaux objectifs du Ministère se déclinent comme suit :

- Améliorer l'accessibilité des populations en âge de travailler à un emploi décent ;
- Renforcer la gouvernance du marché du travail et veiller au respect des conditions du travail décent ;
- Garantir aux populations l'accessibilité à une meilleure protection sociale.

Le principal résultat défini au niveau stratégique s'intitule : « Les populations, y compris celles vulnérables, participent au processus de développement du pays ; elles ont accès à un emploi décent et aux instruments de protection sociale. »

Les principaux effets escomptés portent sur les points ciaprès :

- La population active accède à des emplois décents ;
- Les travailleurs, les employeurs et les Institutions nationales appliquent les procédures, règles et normes du travail décent ;
- Les populations, notamment les plus vulnérables, accèdent à un système de protection sociale plus complet tout en leur garantissant une jouissance paisible et l'utilisation des services sociaux de base.

II.2. Grands axes d'intervention

Les grands axes sur lesquels repose l'ensemble des interventions ministérielles se présentent comme suit :

- Renforcement de la gouvernance et du leadership ;
- Lutte contre le chômage des couches vulnérables par la création d'emplois ;
- Promotion du travail décent ;
- Lutte contre le travail des enfants ;
- Protection des populations vulnérables et le respect des droits humains

III. BILAN DES REALISATIONS 2021 DU MINISTERE

III.1. Rappel de l'exécution des crédits par natures de dépense

En 2021, la dotation budgétaire globale du MEPS était **34,509** milliards.

Le montant hors salaires et abonnements était de 19, 146 milliards. Il a été exécuté à hauteur de 18, 307 milliards, soit un taux d'exécution de 94,58%.

Au niveau du Personnel, la dotation de **15,361 milliards** a été exécutée à hauteur de **100%**.

Les Biens et Services qui étaient de **2,130 milliards** ont connu un niveau d'exécution de **73,41%**.

Relativement aux Transferts dont la dotation s'élevait à 1,156 milliards, l'on note une exécution dont le taux est de 89,19%.

Concernant les Investissements qui se chiffrent à, 0,390 milliards, le taux d'exécution s'élève à 89,56%.

III.2. Principales réalisations

Pour mesurer la performance de la mise en œuvre du budget programme 2021, vingt-cinq (25) indicateurs ont été retenus et les principaux résultats obtenus se présentent comme suit :

Au niveau de l'emploi, l'on note, parmi tant d'autres,

- la création de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF),
- l'élaboration d'un document de Stratégie Nationale de Promotion des Emplois Verts en Côte d'Ivoire (SNPEVCI);
- l'insertion, par la PFS-CI, de six mille quarante-quatre (6044) jeunes vulnérables dans les Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO), dans le cadre d'une convention avec l'AEJ et le C2D emploi;
- la création de 116 833 emplois formels, dont 96 302 emplois créés au titre du secteur privé
- la Rédaction de 12 Tableaux de Bord Emploi

Au niveau du travail, nous pouvons relever l'atteinte de la cible relativement au pourcentage des entreprises privées contrôlées qui observent les conditions du travail décent.

Ce taux est passé de 35% en 2020 à 40% en 2021 conformément à la projection.

Avec ce résultat majeur, nous notons aussi d'autres résultats de processus. Ce sont :

- l'élaboration d'une stratégie de l'intervention de l'Inspection du travail dans la cacao culture.
- la réalisation de 3 177 contrôles des lieux de travail

- le traitement de 11 831 conflits individuels déclarés et 268 conflits collectifs (grèves) déclarés, qui ont contribué à la préservation de la paix sociale.
- L'extension du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants (SOSTECI) avec la création du comité départemental de Buyo et sous préfectoral de Dapéoua et de 61 comités villageois à Soubré,
- la redynamisation de 36 comités villageois des souspréfectures de Grand-zattry et M'batto et l'acquisition de 19 motos destinées à l'équipement des Unités Opérationnelles.
- le traitement par le CNDS de 213 dossiers de licenciements collectifs pour motif économique sur 221 enregistrés. Ce traitement donne les résultats suivants : 174 avis favorables au licenciement, 39 avis défavorables au licenciement 2 procédures annulées et 6 dossiers en instance au terme de l'année 2021
- le suivi et le traitement de la matrice des revendications des centrales syndicales

Au niveau de la Protection Sociale, la prévision de 18% en 2021, relativement au « Taux d'accroissement du nombre de Centres Sociaux et des établissements spécialisés du MEPS » a été atteinte, soit une augmentation de 0,3%, comparativement au taux de 2020 qui était de 17,7%.

Le pourcentage des personnes enrôlées à la CMU qui a été projeté a été dépassé. Notre pays est passé d'une proportion de 10,72% en 2020 à 12,01% alors que la projection ciblait une proportion de 11%.

Dans la même veine des résultats probants, le secteur enregistre le démarrage de l'enrôlement des travailleurs indépendants à la CNPS dans le cadre du Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI) avec un pourcentage 0,99%. En marge de ces résultats majeurs, figurent les résultats de processus ci-après :

- le lancement du régime de retraite complémentaire par capitalisation au profit des fonctionnaires et agents de l'Etat le 2 novembre 2021
- La construction d'un Centre social à Ayamé et l'ouverture d'un Centre social pilote à Adjamé gare
- l'aide et assistance à 532 personnes indigentes dont 55 secours médicaux (appui financier pour les soins médicaux), 76 secours scolaires (prise en charge des frais de scolarité) et 401 secours financiers (appui financier pour la mise en œuvre d'activités génératrice de revenus)
- la prise en charge plus de 300 000 personnes en situation de vulnérabilités au travers des centres sociaux ;
- l'assistance médicale et nutritionnelle, la prise en charge psychosociale, le soutien juridique, administratif et l'appui financier à plus de 4 000 personnes âgées ;
- le recrutement dérogatoire de 200 personnes en situation de handicap à la Fonction Publique,
- l'élaboration d'un projet de décret portant création, organisation, attributions, et fonctionnement du fonds de garantie de la mutualité sociale de Côte d'Ivoire, en abrégé « FOMUS-CI »

III.3. Rappel du taux de réalisation des indicateurs 2021

Sur l'ensemble des 25 indicateurs mis en exergue pour l'évaluation des mesures mises en œuvre par le département ministériel, 10 cibles ont été atteintes soit un taux de réalisation de 40%.

III.4. Leviers d'actions à utiliser pour infléchir les évolutions défavorables observées

Pour améliorer la performance, il convient notamment :

- d'assurer l'opérationnalisation rapide de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF);
- d'accélérer la mise en œuvre des projets de structuration d'emplois décents en faveur, notamment des populations vulnérables;
- d'intensifier les actions en cours pour faire adhérer et retenir à la source les cotisations des assujettis au RSTI et au Régime de la Retraite Complémentaire par Capitalisation;
- d'accroître la sensibilisation des assujettis pour leur adhésion aux instruments de sécurité sociale de mutualité;
- de renforcer les capacités opérationnelles des Inspecteurs et Médecins Inspecteurs du travail afin d'assurer leur présence constance sur les lieux de travail tant dans le milieu formel que dans l'économie informelle;

- d'étendre la couverture du SOSTECI à d'autres départements afin de lutter efficacement contre le travail des enfants;
- d'intensifier la généralisation de la CMU.

IV. PROJET DE BUDGET 2023 DU MINISTERE

IV.1. Nomenclature des programmes

Quatre (4) programmes permettent d'aborder tous les secteurs d'intervention du MEPS. Il s'agit du :

- Programme 1 : Administration Générale ;
- Programme 2 : Emploi ;
- Programme 3 : Travail ;
- Programme 4: Protection Sociale.

IV.2. Actions prioritaires à mener

La mise en œuvre des quatre (04) Programmes du ministère repose sur 14 actions prioritaires, à savoir :

La mise en œuvre du Programme Administration Générale fait appel aux quatre actions prioritaires ci-après :

Action 1 : Coordination et animation du Ministère ;

Action 2 : Gestion des systèmes d'information et de Communication ;

Action 3 : Planification, programmation et suivi-évaluation ;

Action 4 : Gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Les actions prioritaires au titre du Programme Emploi se résument à trois. Ce sont :

Action 1 : Conception et suivi de la Politique d'Emploi ;

Action 2 : Insertion socio-économique et professionnelle des couches Vulnérables ;

Action 3 : Elaboration et Suivi-évaluation des projets et programmes d'Emploi.

Les actions qui se rattachent à la mise en œuvre du Programme Travail sont au nombre de quatre (4). Ce sont :

Action 1 : Conception et suivi de la politique générale du travail;

Action 2 : Elaboration et suivi de la réglementation du travail ;

Action 3: Lutte contre le travail des enfants ;

Action 4: Dialogue social.

Le déroulement du Programme Protection Sociale repose essentiellement sur les 4 actions prioritaires ci-après :

Action 1 : Conception et suivi de politique générale de protection sociale ;

Action 2 : Protection des groupes vulnérables ;

Action 3 : Mise en œuvre de la sécurité sociale et mutualité ;

Action 4 : Formation des travailleurs sociaux.

La mise en œuvre de ces actions prioritaires devrait, à terme, permettre l'atteinte des cibles attendues.

IV.3. Répartition des crédits par programme et par nature de dépense

La dotation budgétaire globale du Ministère pour l'exercice 2023 est de 52.774.736.032 FCFA (y compris les charges salariales et les abonnements) et se répartit par programme et par nature de dépenses comme suit :

Programme	Personnel	Biens et Services	Transferts	Investissements	Total	Poids
Administration Générale	19.522.395.450	3.499.129.144	881 667 602	380.781.088	24 283 973 284	46,01
Emploi	0	306.000.000	300.000.000	1 070 000 000	1 676 000 000	3,18
Travail	62 800 000	476.300.000	0	241.518.912	780 618 912	1,48
Protection Sociale	1.219.782.557	1.916.927.095	6.424.434.184	16.473.000.000	26 034 143 836	49,33
TOTAL	20 804 978 007	6 198 356 239	7 606 101 786	18 165 300 000	52 774 736 032	100%

<u>Administration Générale</u>: 24,284 milliards soit 46,01% de l'enveloppe globale. Ce montant est en majeur partie constitué des salaires des personnels fonctionnaires payés par la Solde qui représentent 80,72% de cette enveloppe.

<u>Emploi</u>: 1,676 milliard soit 3,18% de l'enveloppe globale. Ce montant comprend en majeur partie des investissements à hauteur de 1,07 milliards (63,84%) et des transferts pour 300 millions (17,90%) dont 150 millions pour l'opérationnalisation de l'ONEF. L'enveloppe pour le programme emploi reste faible au regard de nos ambitions.

<u>Travail</u>: 780,6 millions soit 1,48% de l'enveloppe globale. Sur cette dotation 30,9% concernent des investissements. Le montant de cette

enveloppe reste fortement en deçà des ambitions du programme Travail dont un vaste pan concerne la lutte contre le travail des enfants qui est un sujet dont les enjeux nécessitent une action plus vigoureuse de Gouvernement.

<u>Protection Sociale</u>: 26 milliards soit 49,33% de l'enveloppe. Cette forte proportion du budget dédiée à la protection sociale montre bien l'engagement du Gouvernement à faire ruisseler davantage les fruits de la croissance économique que connait notre pays depuis 2012.

Toutefois, il convient de préciser que le budget du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale de façon générale est exécuté dans une forte proportion par la Solde pour les dépenses du personnels (20 804 978 007 FCFA) et les structures sous-tutelle du Ministère pour les transferts (23 773 601 786 FCFA).

Ces opérations en transfert se déclinent comme suit :

Libellé	Montant		
Appui aux centrales syndicales	800 000 000		
Honoraires des Agents sous la Convention du BNETD	81 667 602		
ONEF	150 000 000		
PFS-CI	150 000 000		
MUGEF-CI	5 100 000 000		
AIRMS	380 300 000		
CNAM (CMU)	16.200.000.000		
INSFS	911 634 184		
Centre des Aveugles de Toumodi	<mark>32 500 000</mark>		
TOTAL	23 806 101 786		

Ainsi, sur une dotation budgétaire de **52 774 736 032 FCFA**, la somme de **44.611.079.793 F CFA** est en réalité exécutée par la Solde et les structures sous tutelles, soit environ **84,53%** du Budget.

Il ne reste que la somme de **8 163 656 239 FCFA** qui représente **(15,47%)** de la dotation budgétaire globale est destiné à la mise en œuvre des projets directement exécutés par les structures centrales du Ministère.

La répartition de ce montant par programmes et par natures de dépenses se présente comme suit:

Programme	Biens et Services	Investissements	Total
Programme Administration Générale	3.499.129.144	380 781 088	3 879 910 232
Programme Emploi	306 000 000	1 070 000 000	1 376 000 000
Programme Travail	476 300 000	241 518 912	717 818 912
Programme Protection Sociale	1.916.927.095	273 000 000	2 189 927 095
TOTAL	3 148 887 503	1 391 000 000	8 163 656 239

V. CONCLUSION

Monsieur le Président de la Commission des Affaires Economiques et Financières ;

Honorables Députés ;

Mesdames et Messieurs les Ministres ;

Mesdames et Messieurs ;

Les défis que représentent l'Emploi, le Travail et la Protection Sociale pour le Gouvernement ivoirien nécessitent, à n'en point douter, qu'une

attention particulière leur soit accordée afin de contribuer efficacement à la réduction de la vulnérabilité et au bien-être des populations.

A l'instar des jeunes de notre pays, il est urgent d'adopter une politique spécifique pour le règlement de la question du travail des quadragénaires.

À cause des crises successives que notre pays a connues, le nombre des quadragénaires qui n'a jamais eu de premier emploi ou qui n'a jamais travaillé croît.

Si des mesures appropriées ne sont pas prises, notre pays pourrait, à la longue, s'exposer à un appauvrissement de son capital humain qui aura pour corollaire le déclin de son économie.

Le Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses- Projet Annuel de Performance (DPPD-PAP 2023-2025) du MEPS constitue un ambitieux chantier qui porte l'espoir des populations ivoiriennes pour ce qui concerne les défis liés au chômage, au respect des normes du travail décent, au renforcement de la résilience des personnes vulnérables et à l'accès au système de protection sociale existant.

L'Emploi et la Protection sociale sont au cœur du Programme du Gouvernement, la Côte d'Ivoire Solidaire mise en œuvre par le Chef du Gouvernement, Monsieur le Premier Ministre Patrick ACHI, sous la haute autorité de SEM le Président de la République Alassane OUATTARA, géniteur dudit Programme.

En conséquence de tout ce qui précède, je vous saurais gré d'adopter le budget programme du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale que je viens de vous présenter.

Je vous remercie